

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### Arrêté du 4 avril 2012 pris en application du 2 de l'article 238-0 A du code général des impôts

NOR : EFIE1210124A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code général des impôts, notamment son article 238-0 A ;

Vu l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts ;

Vu l'avis du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, du 12 mars 2012,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts est modifié comme suit :

1<sup>o</sup> Les mots : « au titre de l'année 2010 » sont remplacés par les mots : « au titre de l'année 2012 » ;

2<sup>o</sup> Sont retirés de la liste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 les Etats et territoires suivants :

– en application du *a* du 2 de l'article 238-0 A du code général des impôts : « Anguilla », « Belize », « Costa Rica », « Dominique », « Grenade », « Iles Cook », « Iles Turques-et-Caïques », « Liberia », « Oman », « Panama », « Saint-Vincent et les Grenadines » ;

3<sup>o</sup> Sont ajoutés à la liste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 les Etats et territoires suivants :

– en application du *b* du 2 de l'article 238-0 A du code général des impôts : « Botswana ».

**Art. 2.** – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 avril 2012.

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
FRANÇOIS BAROIN

*La ministre du budget, des comptes publics  
et de la réforme de l'Etat,  
porte-parole du Gouvernement,*  
VALÉRIE PÉCRESSE